

LE DROIT À L'ALIMENTATION

Cette thèse a vocation à présenter tant les contours notionnels et normatifs que le régime juridique du droit des êtres humains à l'alimentation. La plupart du temps méconnu par les juristes eux-mêmes, voire renié par les représentants politiques, ce droit éminemment social est pourtant pétri de «*fondamentalité*» en ce qu'il n'est pas détachable d'autres droits qualifiés de «*vitaux*» par la doctrine (tels que les droits à la vie, à la santé, à un environnement sain et à l'eau) et qui, eux, bénéficient non seulement d'une autonomie plus large, mais aussi et surtout d'un écho plus spécifique en jurisprudence.

En outre, ses accointances avec le droit à un niveau de vie suffisant et plus encore avec la dignité de la personne humaine semblent en faire un droit de tout premier plan parmi les droits les plus intangibles de l'homme. L'ouvrage vise donc au moins à convaincre du bien-fondé de ce droit et de sa valeur, tant sur le plan juridique que scientifique et sociologique. Ce travail d'analyse et de compilation entend également servir de syllabus et de texte de référence du point de vue pratique.

Benjamin Clemenceau est docteur en droit public de l'Université Paris Est et responsable des affaires juridiques à la mairie de Louveciennes. Il est également chargé de cours magistral en droit constitutionnel à l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, et conciliateur de justice auprès du tribunal de proximité d'Asnières-sur-Seine.

Illustration de couverture: Adobestock

ISBN: 978-2-343-23985-9

€



9 782343 239859



LE DROIT À L'ALIMENTATION



Benjamin Clemenceau

Benjamin Clemenceau

LE DROIT À L'ALIMENTATION



Questions alimentaires
et gastronomiques

L'Harmattan